

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Northern Contaminated Site Program
ATB Place North Tower
10025 Jasper Avenue
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Resolute Bay Remediation LOI	
Solicitation No. - N° de l'invitation EW699-160936/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client EW699-160936	Date 2015-09-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$NCS-012-10533	
File No. - N° de dossier NCS-5-38135 (012)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-22	Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sarna (NCS), Crystal	Buyer Id - Id de l'acheteur ncs012
Telephone No. - N° de téléphone (204) 298-2742 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-160936/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EW699-160936

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

NCS-5-38135

Buyer ID - Id de l'acheteur

ncs012

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La modification 002 est apportée pour modifier l'invitation à soumissionner EW699-160936/A comme suite:

1) INSÉRER l'information partagée lors de la visite des lieux prévus le 2 septembre.

Voir les documents ci-joints.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.

Assainissement à la baie Resolute - LI
Visite des lieux préalable à la soumission
EW699-160936
Le mercredi 2 septembre 2015
Resolute Bay (Nunavut)

Participants :

Crystal Sarna – Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ryan Fletcher – Arcadis Canada

Peter Jacobsen – Tower Arctic Ltd

Tim Thompson – Tower Arctic Ltd

Olivier Simard – Qikiqtaaluk Environmental

Sujets abordés :

- On fait les présentations.
- On informe les participants qu'il s'agit d'une visite des lieux facultative.
- On distribue les dessins préliminaires (ci-joints)
- On informe les participants que la DP contiendra le devis et les dessins définitifs.
- On visite les secteurs préoccupants pour l'environnement AEC 2, AEC 3 et AEC 1.

Questions et réponses :

Q1 : À qui appartiennent les terres entourant le site?

R1 : Aéroports du Nunavut

Q2 : Où peut-on obtenir les matériaux d'emprunt?

R2 : Veuillez consulter C-05, les zones de matériaux d'emprunt y sont indiquées. Les matériaux ont été testés et conviennent à l'utilisation. Les secteurs au nord de AEC 1, entre la décharge principale et AEC 3, sont également une source possible pour les matériaux d'emprunt; par contre, ils n'ont pas fait

l'objet de tests pour déterminer s'ils convenaient (il incombera à l'entrepreneur de mener des analyses granulométriques).

Q3 : Quelle est la stratégie d'approvisionnement dans le cadre de ce contrat?

R3 : On n'a pas encore déterminé de façon définitive quelle serait la stratégie d'approvisionnement. Il est fort probable que le projet sera réalisé progressivement, en trois ans. Toutefois, veuillez consulter les précisions du devis définitif inclus dans le dossier de la DP, qui devrait être publié en décembre.

Q4 : La portée a-t-elle changé par rapport à la DP précédente (EW699-150083/A)?

R4 : Peu de choses ont changé. Les principaux changements sont le passage d'un plan de deux ans à un plan de trois ans. De plus, nous ne prévoyons pas revêtir AEC 1 comme c'était originalement prévu et aucun thermistor ne sera installé. On a ajouté le recouvrement et le nivellement de AEC 2 à la portée.

Q5 : Le bassin à gauche de AEC 1 est-il accessible?

R5 : Non, laissez le bassin tel quel. Le projet ne doit aucunement porter atteinte au bassin de stabilisation. Le pied de AEC 1 près des bassins devra être excavé et repositionné pour créer des rigoles de drainage adéquates dans ce secteur de façon à ne pas modifier la configuration actuelle du bassin de stabilisation.

Q6 : Qu'arrivera-t-il si nous découvrons d'autres barils sous la surface pendant le nettoyage?

R6 : On demandera aux soumissionnaires de déterminer le prix des travaux conformément au devis au moment de la publication de l'appel d'offres; tout nouveau débris découvert (non visés par la portée) sera traité comme des travaux supplémentaires dans le cadre d'un processus d'autorisation de modification. Les matériaux supplémentaires trouvés dans le secteur AEC 2 doivent être laissés sur place dans la mesure du possible. Si on trouve du liquide dans un fût ou un réservoir exposés, ce liquide fera l'objet de tests (par le représentant du ministère) et sera traité conformément aux documents contractuels.

Q7 : Il semble y avoir déjà environ 26-28 conteneurs maritimes sur le site aux fins de nettoyage. Le soumissionnaire retenu pourra-t-il les utiliser?

R7 : Oui, il sera possible d'utiliser les conteneurs maritimes pour expédier des matières dangereuses aux fins d'une élimination adéquate hors site. La plupart des conteneurs maritimes sont vides et les

revêtements ne sont pas compris. Une liste des conteneurs maritimes et des fûts sera incluse dans le devis définitif, qui sera fourni au moment de la publication de l'appel d'offres.

Q8 : Les sols contaminés seront-ils transportés à l'aire d'épandage locale?

R8 : Oui

Q9 : Peut-on utiliser le matériau qui se trouve entre AEC 1 et AEC 3?

R9 : C'est possible. Le hameau utilise ce site pour les matériaux d'emprunt. Il faudra obtenir les permis auprès des autorités du hameau. Des discussions préliminaires avec les autorités du hameau concernant ces permis ont déjà eu lieu.

Q10 : Êtes-vous flexible quant à la façon dont nous réalisons les travaux?

R10 : Comme nous n'avons pas encore déterminé la stratégie d'approvisionnement définitive, nous ne pouvons pas répondre à cette question en ce moment.

Q11 : La peinture a-t-elle été testée?

R11 : Oui. Le plomb et les PBC ont été recensés; cependant, le représentant du ministère pourrait recueillir des échantillons de peinture supplémentaires et orienter les entrepreneurs au besoin. La liste détaillée et l'estimation des volumes de matières dangereuses seront fournies dans le devis du dossier de l'appel d'offres.

Q12 : Quelles sont les limites du site à AEC 2?

R12 : Veuillez consulter le dessin CO6 pour connaître l'étendue de la décharge. La zone gazonnée au-delà du pied peut être utilisée comme une étendue pour la collecte de débris en surface, c'est-à-dire juste au-delà des puits de surveillance actuels.

Q13 : Faut-il également s'occuper des vides à AEC 2?

R13 : Non, juste ce qui est visible à la surface. Les vides doivent être recouverts et compactés et il faut s'assurer que le drainage est adéquat afin de réduire la pression de l'eau interstitielle et de limiter l'infiltration.

Q14 : Le site a-t-il été arpenté?

R14 : Oui. Il a fait l'objet d'un levé topographique et les fichiers CDAO des courbes brutes seront fournis dans le devis et les dessins définitifs lors de la publication de l'appel d'offres, en décembre.

L'entrepreneur devra effectuer les levés du site et établir des repères sur tous les lieux de travail (notamment les secteurs des lieux d'emprunt) afin de confirmer les volumes et aux fins d'utilisation par le représentant du ministère.

Q15 : Sommes-nous autorisés à couper les débris de métal et à les traiter ici plutôt qu'à l'extérieur du site?

R15 : Non, pas dans le cadre du plan actuel. Cependant, si l'entrepreneur croit qu'il pourrait y avoir des économies importantes de temps et d'argent à procéder ainsi, il doit justifier la modification à la portée dans la soumission finale.

Q16 : Jusqu'à quelle profondeur avez-vous creusé pour tester les sols contaminés à AEC 3?

R16 : 1,2 mètre de profondeur au moment de l'enquête. La profondeur des excavations variera selon l'année et la profondeur maximal du dégel. Il faut prévoir l'enlèvement des sols contaminés vers le 15 août afin de garantir un dégel maximal pour l'année donnée.

Q17 : Y a-t-il de l'amiante dans les débris?

R17 : L'amiante doit être enterrée, il y en a peu et, à ce que l'on sache, elle se trouve dans des matériaux non friables. Si l'entrepreneur trouve des matériaux contenant de l'amiante, il doit en informer le représentant ministériel. Tout matériau friable contenant de l'amiante doit être traité conformément à la réglementation actuelle du Nunavut concernant la gestion de déchets dangereux, emballé puis expédié dans le sud aux fins d'élimination.

De plus, il y a deux piles d'amiante (enterrées) à AEC 1. Elles ne font pas partie du contrat et doivent être laissées intactes pendant les travaux de construction.

Q18 : Concernant le bassin de stabilisation, qu'y a-t-il à faire?

R18 : Ne touchez pas au bassin de stabilisation. Il constitue un risque possible pour la santé et la sécurité des travailleurs pendant les activités d'assainissement et il faut en tenir compte (p. ex. équipement de protection individuelle adéquat et mesures d'atténuation) dans la soumission. Le bassin de stabilisation

fait l'objet d'un permis délivré par le hameau et est utilisé par ATCO pour les effluents de l'aéroport (hôtel de l'aéroport, Programme du plateau polaires, forces armées et aérogare).

Q19 : A-t-on accès au fond de AEC 1?

R19 : L'entrepreneur devra construire une route d'accès temporaire au secteur du pied de AEC 1

Q20 : Quel est le plan général d'assainissement de AEC 1?

R20 : De façon générale, il faut remonter les débris de la face au sommet de la décharge jusqu'à ce que la surface de la décharge soit stable (c.-à-d. idéalement le dessus du pergélisol), réduire la taille des matériaux (conformément aux documents contractuels), les placer par couches, les compacter et les recouvrir. Dans la mesure du possible, il ne faudrait pas couper le pied; le remplissage est la méthode privilégiée pour obtenir la pente 3H:1V précisée.

Q21 : Les entrepreneurs ont fait part de leurs préoccupations concernant les UTS actuelles.

R21 : Les UTS ne feront pas partie dossier d'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement et seront traitées dans un contrat distinct.

VEUILLEZ NOTER : Tous les renseignements fournis pendant la visite des lieux et dans le présent documents sont fondés sur le plan de projet actuel et des changements pourraient être apportés. Le devis et les dessins définitifs, qui devraient être distribués dans le dossier de la DP en décembre 2015, auront préséance sur toute information transmise pendant la visite des lieux préalable à la soumission.